



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## **DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM03-24**

**Nomenclature : 1.1.2.1.2**

**OBJET : Marché d'études, exploitation, maintenance et travaux d'éclairage public – Groupement de commandes.**

Le Maire de la Commune de Claix,  
VU les Décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,  
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,  
VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal DEL N°18/2020 en date du 27 mai 2020 et DEL N°26/2020 du 17 juin 2020,  
VU la délibération du Conseil Métropolitain DEL N°117, en date du 29 Septembre 2023.

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de la prestation citée en objet, sont prévus au budget communal au compte : Investissement : 2031 et 21534 VOI  
Fonctionnement : 615232 VOI

**DECIDE** de valider le marché d'études, exploitation, maintenance et travaux d'éclairage public.

Lot N°1 Diagnostics, études et missions d'ingénierie relatives à l'éclairage :

**A l'entreprise : ING EUROP – 26 CHEMIN DE LA FORESTIERE – 69130 ECULLY**

➤ Montant de Claix : 30 000.00€ HT (soit 36 000.00€ TTC)

Lot N°2 Gestion, exploitation, maintenance et travaux de renouvellement des éclairages de voiries, espaces publics, espaces privés, équipements sportifs et mise en valeur de patrimoine des collectivités – secteur SUD :

**A l'entreprise : GREENALP – 49 RUE FELIX ESCLANGON – CS 10110 – 38042 GRENOBLE CEDEX 09**

➤ Montant de Claix : 500 000.00€ HT (soit 600 000.00€ TTC)

Lot N°5 Gestion, exploitation, maintenance et renouvellement des illuminations festives des collectivités – secteur SUD :

**A l'entreprise : EPSIG – PA ACTIPOLE – 10 ALLEE DU SAUTERET – 38113 VEUREY VOROIZE**

➤ Montant de Claix : 100 000.00€ HT (soit 120 000.00€ TTC)

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter de 1er janvier 2024. Il est reconductible 3 fois, pour une période de : 1 an. La durée maximale est de 4 ans.

**Montant total du marché pour Claix : 630 000.00€ HT (756 000.00€ TTC)**

.../...

**Article 1** : Le paiement s'effectuera au cours de la PRESTATION sur présentation de factures, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro ([www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr)).

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Claix le 08 Mars 2024



Date d'affichage: 11/03/24

Date de retrait: 11/05/24



Le Maire,

Christophe REVIL.